



## **Procès verbal de la réunion de Conseil** **du Jeudi 6 février 2025**

Présents : Maire Patrice, Rousseau Stéphane, Duffroy Alexandre, Devaux Michaël,  
Cousaert Nicolas, Acerbis Céline, Bernard Yannick  
Retard excusé : Ducret Valérie  
Absent : Rietmann Sylvain

Le compte rendu de la réunion de conseil du 26 décembre 2024 ne fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

### **Sujet n°1 : Validation de vente de parcelles sur la 2ème tranche du lotissement « Les champs malins »**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les différentes parcelles (Lots) qui ont été réservées et demande validation de vente de celles-ci :

- Lot n°3 - Section ZI 133 - 547 m<sup>2</sup> – Montant : 31 726 € TTC
- Lot n°5 - Section ZI 135 - 714 m<sup>2</sup> – Montant : 41 412 € TTC
- Lot n°6 - Section ZI 136 - 817 m<sup>2</sup> – Montant : 47 386 € TTC
- Lot n°8 - Section ZI 138 - 799 m<sup>2</sup> – Montant : 46 342 € TTC
- Lot n°9 - Section ZI 139 - 790 m<sup>2</sup> – montant : 45 820 € TTC

Les membres du conseil municipal présents, valident à l'unanimité la vente des 5 lots présentés pour la somme totale de 212 686,00 €

### **Sujet n°2 : Proposition d'achat d'un semoir à sel**

Une opportunité d'achat d'un semoir à sel se présente à la commune.

Il est proposé à la vente à 900 €. Ce semoir fonctionne derrière un tracteur.

Après réflexion, il est décidé de se renseigner sur ce genre de matériel auprès de l'entreprise Vanotti avant de prendre une décision d'achat.

### **Sujet n°3 : Etude de devis pour les travaux intérieurs de la « scierie »**

Un devis a été demandé à l'entreprise BESSON pour la réalisation des cloisons en aggro entre les boxes à louer, la cloison entre l'atelier et l'espace associatif, les bétons sur une partie du sol intérieur, le drainage extérieur par 5 puits perdus pour l'évacuation des eaux de pluie du toit, création d'un puits perdu dans la cour pour évacuation des eaux stagnantes et la remise en état du sol extérieur devant et sur la coté du bâtiment avec apport de graviers concassés.

En parallèle, Monsieur le maire a fait une étude pour l'élaboration des mêmes cloisons en panneaux de bois OBS 13 mm et plafonds au-dessus des boxes pour un montant de 5 710 € HT.

Après réflexion, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- le devis de Mr Besson pour faire réaliser dans l'immédiat les bétons des sols intérieurs, la création des puits perdus et la remise en état de la cour avec apport des graviers, pour un montant de 11 400 € HT.

- La réalisation des travaux des cloisons et plafonds en panneaux OSB pour un montant de 5 710 € HT avec l'intervention de l'employé communal pour la réalisation.



#### **Sujet n°4 : Montant des locations des boxes de la « scierie » à définir**

3 boxes, d'une surface approximative de 76, 33 et 73 m<sup>2</sup>, seront mis à la location prochainement, par la commune de Montrond.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le prix de location à 4 € /m<sup>2</sup>.

#### **Sujet n°5 : Courriers et informations diverses**

- Demande d'installation d'un food truck sur la commune : « La grange qui roule » qui proposerait des plats cuisinés à emporter.  
Les membres du conseil présents souhaitent rencontrer la personne demandeuse afin de connaître plus précisément ses besoins et réfléchir sur les emplacements qui pourraient être adaptés à son activité.
- Me Cuenin Odile a informé la commune qu'une partie d'un mur de soutènement en dessous de sa propriété, longeant la rue du château fort s'était effondrée sur le bord de la route, et est dangereux pour les automobilistes.  
La sécurité des usagers sur les voies du village relève de la responsabilité de la commune. Monsieur le maire a demandé un devis à l'entreprise Besson Th pour la remise en état de cet abord, celui-ci s'élève à un montant de 700 € HT.  
Les membres du conseil présents, valident le devis à l'unanimité.
- Maison « Billet » : Les travaux avancent bien et les ouvriers de l'entreprise Batipro sont actuellement dans la réalisation de la pose du carrelage.
- Réfection du bardage de l'église : Afin de pouvoir bénéficier des aides du département et de la Communauté de Communes de Champagnole Nozeroy Jura, la réalisation et la facturation des travaux doivent être faites avant fin octobre 2025, or l'entreprise Jouham a informé la commune qu'elle ne pourra peut-être pas effectuer ceux-ci dans les temps impartis.

Monsieur le maire reprendra contact avec cette entreprise et si besoin sollicitera d'autres entreprises.

- Employé communal : Mr Vadjic Ludovic a pris ces fonctions le 06 janvier 2025.

Monsieur le maire fait un premier retour très positif sur ce premier mois de travail au sein de la commune.

- Bulletin municipal : Fin janvier, le bulletin municipal a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants. Les personnes de plus de 67 ans ont également reçu une carte de vœux spécialement conçue par les enfants de l'école. Valérie Ducret a entièrement réalisé la préparation et la mise en page de ce bulletin 2025 de 64 pages et a supervisé l'impression avec la société COMEP de Toulouse-le-Château, qui a repris les activités de Seigle-Ferrand de Poligny.

Un total de 260 exemplaires a été imprimé pour un coût de 2 594 € TTC.

Mme Ducret a informé l'équipe municipale de son souhait de ne plus assurer la réalisation du prochain bulletin, en raison de la charge de travail considérable que cette tâche représente.

L'équipe municipale a pris note de cette décision et remercie Mme Ducret de son investissement important pour la réalisation de ce dernier.

- Plan Communal de Sauvegarde : Valérie Ducret a participé le 3 février dernier, à une visio-conférence concernant le plan communal de sauvegarde qui doit être mis en place dans chaque commune avant fin mars 2025. Mme Ducret rend compte des informations et insiste sur l'avancement de ce PCS pour notre commune.
- Compte-rendu de l'assemblée générale du SICTOM du 5 février 2025 : Mme Acerbis Céline y a représenté la commune de Montrond.

M Saillard Guy, président du SICTOM, a présenté le budget primitif 2025 dont les dépenses d'investissement.

Il prévoit :

- De gros travaux au sein de la déchèterie de Sains-Les-Bains ..... 1 000 000 €
- Achats des nouveaux bacs (poubelles) ..... 300 000 €
- Achat d'un camion benne pour les levées des moloks ..... 500 000 €
- Achat d'un camion benne classique ..... 275 000 €

Des tracts, « lettre infos n°4 » édités par le Sictom seront distribués dans les boîtes aux lettres ; ceux-ci rappellent que la redevance incitative comprend la collecte et le traitement des bacs ordures ménagères et de tri (bacs bleus ou jaunes) ; la gestion des déchèteries, le développement du compostage, l'organisation des services.

Pour 2025, la redevance incitative s'élèvera à 161,60 € pour 62 ouvertures de tambour de 35 litres en point d'apport volontaire (Moloks). Entre le 63-ème et le 89-ème dépôts, le dépôt sera facturé 2,05€ et à partir du 90-ème dépôt, il sera facturé 2,65€.

Pour la commune de Montrond : mise en fonction des moloks le 23 février et non le 18.

Pour l'instant, le Sictom prévoit 1 ramassage/semaine puis une réévaluation sera faite mi-année afin de connaître les réels besoins et peut-être envisager 1 ramassage tous les 15 jours début 2026 ... en réflexion.

Le nombre de dépôts est comptabilisé à distance par le Sictom.

Chaque habitant peut connaître son nombre de dépôts en créant un compte sur le site du Sictom : [www.sictom-juraest.fr](http://www.sictom-juraest.fr)

A savoir : Seul, une maison ou un logement considéré **non habitable** est exonéré de la redevance incitative.

Donc toute maison ou logement **habitable, habité ou non** (maison secondaire ou à la suite de décès) est redevable de cette taxe.

Les personnes qui n'ont pas encore leur carte/badge pour l'utilisation des moloks doivent la récupérer au service du Sictom à Champagnole bâtiment « le Jouef ».

Pour les manifestations à la salle des fêtes de Montrond, les associations du village peuvent, si besoin, demander un bac de 750 litres au Sictom pour l'évacuation des poubelles, pour un montant de 40 € le bac posé-déposé.

Le maire, Patrice Maire



La secrétaire, Céline Acerbis

